



Doc. 15776
21 juin 2023

Réduire la fracture numérique: promouvoir l'égalité d'accès aux technologies numériques

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6, ajouter la phrase suivante:

«Ils doivent veiller à ce que les technologies, outils et services numériques essentiels à la vie des citoyens restent abordables pour leurs utilisateurs et à ce que des efforts soient faits pour limiter leurs empreintes environnementales.»

Déposé par:

CLAPOT Mireille, France, ADLE
BONETTI Elena, Italie, ADLE
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
COMA Bernadeta, Andorre, ADLE
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
LE NAY Jacques, France, ADLE
O'LOUGHLIN Fiona, Irlande, ADLE

1. 2023 - Troisième partie de session

